



# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON DU 26 novembre 2024 (Salle Communale « Le Viez »)

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Michel Nançoz, Président, qui souhaite la bienvenue à la Municipalité, représentée par Messieurs Christophe Gabriel, Christian Graf, Harold Koeneman et Didier Zumbach, Madame Mélanie Pernet Greffe, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens présents. Monsieur Jean-Christophe Muller est excusé.

Le Président constate que l'Assemblée a été convoquée conformément aux exigences légales et nomme Madame Gillian Bolingbroke et Monsieur Clément Erbrich en tant que scrutateurs.

En préambule le Président rappelle quelques règles concernant la prise de parole lors des séances. En effet, les conseillers doivent demander la parole au Président, se lever et s'identifier avant de parler.

L'Ordre du Jour a été accepté par l'Assemblée à l'unanimité soit :

- 1) Appel
- 2) Adoption du PV du 01 octobre 2024
- 3) Communications de la Municipalité
- 4) Préavis 21/2024 (Législature 2021-2026) relatif au budget communal de l'année 2025
- 5) Préavis 22/2024 (Législature 2021-2026) relatif à la Modification des Statuts de l'Association Intercommunale du SDIS Nyon-Dôle
- 6) Nomination d'un/e membre à la Commission de Recours
- 7) Rapports des délégué(e)s aux associations intercommunales
- 8) Divers et propositions individuelles

## **1) Appel**

Il est procédé à l'appel des 39 membres assermentés dont 21 répondent présents.

Sont excusés : Mesdames Claire Gabriel, Nadine Graf, Nadia Jeckelmann, Elsa Kretz, Sophie Kury, Denise Pfeiffle, Madeleine Rochat et Marie-Eve Rochat ainsi que Messieurs Claude Tristan Bernard, Pascal Ducret, Marvin Dunand, Franck Janura, Alain Kretz, Stephen Long, David Rey et Vincent Solazzo.

Monsieur Brandt Wagner assiste en tant qu'auditeur.

## **2) Adoption du PV du 01 octobre 2024**

Aucune lecture du procès-verbal du Conseil Général du 01 octobre 2024 n'est demandée.

A défaut de remarques ou de questions, le procès-verbal est adopté à mainlevée avec une abstention.

## **3) Communications de la Municipalité**

Monsieur Didier Zumbach, Municipal, informe :

L'acte notarial concernant l'acquisition de la laiterie pour la somme de CHF 5'000.- sera signé début décembre 2024.

La Municipalité tient à remercier le Conseil Général pour son soutien et la Société de Laiterie pour l'opportunité.

Monsieur Christophe Gabriel, Municipal, informe :

Le coût des travaux de réfection du toit du bâtiment communal, soit l'isolation et les panneaux solaires, s'élève à CHF 166'708.45. Le montant du crédit demandé était de CHF 157'200.- selon le préavis 15/2023 (législature 2021-2026). Le montant des subventions s'élève à CHF 13'280.-. Le montant final s'élève donc à CHF 153'428.45. L'amortissement de ce montant est prévu sur 10 ans. Cette écriture comptable se retrouve dans le budget.

Monsieur Didier Prétôt entre dans la salle.

Monsieur Harold Koenenman, Municipal, informe :

La déchetterie communale sera fermée pendant les Fêtes de Fin d'Année le mercredi 25 décembre 2024 ainsi que le mercredi 01 janvier 2025. Les autres jours d'ouverture sont comme d'habitude.

La gestion des déchets urbains a été déléguée par la Confédération aux Cantons qui ont délégué cette tâche aux Communes. Notre commune fait partie du réseau SADEC. La règle du pollueur-payeur s'applique. La taxe au sac a été introduite en 2012. Il est rappelé qu'il y a une rétrocession de cette taxe aux communes.

Afin de vérifier l'application de la loi sur les déchets, un audit a été effectué par la Cour des Comptes du Canton. Il y a une nette réduction des déchets (en 2012 236kg/an/hab. contre 133kg/an/hab. en 2022). Il n'y a eu aucune malversation du montant d'env. CHF 300 millions (distribué en 10 ans). La gestion engendre peu de frais pour les communes et ne demande pas d'investissements coûteux.

Des recommandations ont été formulées aux communes. Il s'agit d'appliquer le monopole public aux entreprises de moins de 250 EPT (employés), d'assujettir les administrations publiques, de saisir l'ensemble des coûts imputables au compte « Gestion des Déchets » et d'assurer que la taxe couvre les coûts. Il est rappelé que les infrastructures mises en place servent à tout le monde, des privés comme des entreprises ou des administrations.

La Municipalité fera donc en 2025 une étude adaptative de la directive municipale N° 2 annexée au règlement communal sur la gestion des déchets.

Monsieur Christian Graf, Syndic, informe :

La Fête des Décorations de Noël aura lieu le samedi 30 novembre 2024 dès 17h15 à l'abri de bus et sera suivie d'un verre de vin chaud servi à la Salle Communale Le Viez.

Le Greffe sera fermé du mercredi 25 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025. Réouverture le lundi 06 janvier 2025.

Les dates des prochains Conseils Généraux 2025 seront mardi 24 juin 2025, mercredi 24 septembre 2025 et mardi 25 novembre 2025.

**4) Préavis 21/2024 (Législature 2021-2026) relatif au budget communal 2025**

Monsieur Christophe Gabriel, Municipal, informe qu'à ce jour l'année 2024 se présente très bien. Il précise que le budget 2025 présente un léger déficit. Deux amortissements sont prévus soit pour le Viez pour un dernier montant de CHF 15'000.-, ainsi que les travaux de toiture de la maison communale à raison de CHF 15'000.- sur une période de 10 ans.

Les revenus sont basés sur les chiffres 2024 et adaptés à la croissance de la population. Les entrées conjoncturelles restent difficiles à estimer d'où une certaine prudence.

En 2025 sera introduite la « NPIV », soit la « Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise ». Cette nouvelle base de calcul aura peu d'impact sur nos comptes par rapport à l'ancien système.

Il s'agit d'une péréquation à 4 niveaux. En premier il s'agit d'une « Péréquation des Ressources » soit une solidarité basée sur le revenu fiscal avec une dotation minimale puis des impôts conjoncturels.

Ensuite il est tenu compte des « Besoins Structurelles », soit la « Surface Productive » (territoire et nombre d'habitants), de la « Population Altitude » (plus de frais en altitude qu'en plaine) puis du « Nombre d'Élèves » (plus il y a des élèves plus il y a des frais).

Puis s'applique le critère de la « Compensation des Charges des Villes » qui tient compte de la « Couche de Population » puis de la « Participation aux Déficit de Trafic Urbain ».

En dernier il y a les « Factures Cantonales Non Péréquatives », soit la « PCS » (Participation à la Cohésion Sociale) et la « Facture Policière ».

La partie des factures cantonales non péréquatives qui ne sera pas prise en charge par le Canton sera automatiquement divisée au prorata des habitants et refacturée aux communes.

Monsieur Christophe Gabriel relève que la NPIV concerne environ 44% de notre budget.

Il montre un tableau comparatif de notre commune avec les communes d'Asse-Boiron, la ville de Nyon, le District de Nyon et la ville de Lausanne. Ce dernier indique par exemple que la « Péréquation des Ressources » pour notre commune s'élève à CHF 125'864.- contre CHF -4.6 Mio à Lausanne. La « Compensation des Charges de Ville » est de CHF 139'285 pour notre commune. Quant à Lausanne ce montant s'élève à CHF -104.8 Mio. Il en ressort donc clairement que les communes « riches » paient pour les communes « pauvres ».

Madame Monique Berney, rapporteuse, donne lecture du rapport de la Commission de Gestion & Finances.

Le Président rappelle que seuls les conseillers assermentés et présents lors de l'appel peuvent voter.

A défaut de questions, le préavis 21/2024 concernant le budget 2025 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

#### **5) Préavis 22/2024 (Législature 2021-2026) relatif à la Modification des Statuts de l'Association Intercommunale du SDIS Nyon-Dôle**

Monsieur Harold Koeneman, Municipal en charge, explique que les statuts datent de 2012-2013 (création de l'association intercommunale des pompiers). Cette association fonctionne avec un CoDir et des délégués.

Une mise à jour de ses statuts s'est avérée nécessaire au vu de l'évolution de l'association. Les modifications/adaptations ont été analysées par une Commission Ad-Hoc à plusieurs reprises, soit les 22.03.2021/23.12.2021/21.12.2022 ainsi que le 11.11.2024. Une version « quasi-finale » a été soumise au Canton pour approbation qui a demandé quelques corrections. Le préavis 22/2024 est donc la version finale et aucune modification ne peut être apportée.

Monsieur Pascal Berney, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission Ad-Hoc.

A défaut de questions, Préavis 22/2024 (Législature 2021-2026) relatif à la Modification des Statuts de l'Association Intercommunale du SDIS Nyon-Dôle.

#### **6) Nomination d'un-e membre pour la Commission de Recours**

Selon l'Art. 45 de la Loi sur les Impôts Communaux, le but de la Commission de Recours est de statuer sur la légitimité d'une taxation communale ainsi que sur la recevabilité du recours. Elle est constituée de 3 membres et un/e suppléant/e.

Le Président rappelle que cette commission est nommée pour la durée d'une législature (donc 5 ans). Elle doit se prononcer sur les recours formulés par des habitants de notre Commune en ce qui concerne l'application des règlements de taxation (ex. impôts, taxe déchet, etc.). Sont actuellement membres Messieurs Franck Janura et Michel Nançoz, Madame Monique Berney étant suppléante.

Monsieur François Erbrich accepte la nomination en tant que membre pour la Commission de Recours.

## 7) Rapports des délégué(e)s aux associations intercommunales

AEB : Monsieur Rory Macmillan donne lecture de son rapport.

AEE : Madame Monique Berney donne lecture du rapport de Madame Marie-Eve Rochat excusée.

AIAB : Madame Catherine Nançoz donne lecture de son rapport.

CONSEIL REGIONAL : Monsieur Michel Nançoz donne lecture de son rapport.

GFLD : Monsieur Edwin Rochat informe qu'il n'y a pas eu d'assemblée.

ORPC : Monsieur Francis Graf donne lecture de son rapport.

Le Président remercie les délégué(e)s pour leurs rapports et leur disponibilité.

## 8) Divers et propositions individuelles

Madame Vanessa Roux (membre de la Commission Ad-Hoc Laiterie avec Madame Marie-Eve Rochat) présente l'ébauche d'un projet de reconversion de l'ancienne laiterie acquise par la Municipalité cette année. La bâtisse a une surface d'environ 25m<sup>2</sup> et pourrait éventuellement accueillir un point de dépôt/vente (libre-service avec produits locaux, artisanat, échange de livres, etc.).

Cette démarche soutiendrait les producteurs locaux, augmenterait la cohésion sociale et les échanges entre habitants, encouragerait la durabilité et l'écologie et préserverait les traditions rurales.

Monsieur Roger Graf relève que du lait frais a toujours été en vente à la Ferme Graf et qu'à ce jour aucun habitant de la commune semble intéressé.

Monsieur Rory Macmillan demande quelques précisions concernant le type de produits et de services proposés.

Madame Julie Tompkins-Wagner désire savoir s'il y aura de l'électricité et de l'eau et comment ce local sera géré. Elle souligne le problème de la responsabilité en cas de dégâts (assurances).

Madame Vanessa Roux indique qu'il pourra s'agir d'une gestion par le biais d'une coopérative.

Monsieur Didier Zumbach, Municipal, informe que pour le moment il s'agit d'un projet qui est à l'étude et qui sera à peaufiner quant à sa faisabilité, son coût, etc.

La Commission Ad-Hoc est ouverte à toute suggestion.

Le Président remercie Madame Vanessa Roux pour son intervention.

Ce dernier prie la Municipalité de bien vouloir remercier, au nom de tous, l'employé communal pour ses décorations florales ainsi que Madame Diane Balestra pour les décorations de Noël.

Aussi Monsieur Michel Nançoz annonce ne pas vouloir se représenter pour le poste de Président en juin prochain.

A défaut d'autres questions, remarques ou propositions, le Président lève la séance à 21h25 en remerciant l'Assemblée de cette année de Conseil Général et souhaite des belles Fêtes à tous.

## POUR LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON



Le Président  
Michel Nançoz

La Secrétaire  
Monique Berney